

COMITE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

DELIBERATION N° CB 92-1 DU 16 JUIN 1992

Le comité de bassin Seine-Normandie approuve le procès-verbal de la réunion du 3 juillet 1991, compte-tenu des modifications annexées à la présente délibération.

Le secrétaire,
Directeur de l'agence



P-F. TENIERE-BUCHOT

Le Président
du Comité de bassin



Robert GALLEY

COMITE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° CB 92-1
DU 16 JUIN 1992

Modifications au procès-verbal de la réunion du 3 juillet

- A la page 13 :

. 8ème paragraphe, 1ère ligne. Il y a lieu de lire : "L'estimation montre que les redevances pour la chimie ...".

- A la page 14 :

. 6ème paragraphe, dernière ligne. Il y a lieu de lire : "... pour l'ensemble des critères MES-MO-MA".

. 7ème paragraphe, dernière ligne. Il y a lieu de lire : "... les redevances sans contre-partie".

- A la page 22 :

. avant-dernier paragraphe. Il y a lieu de remplacer la dernière phrase par : "Il évoque par ailleurs les projets d'aménagement des berges de la Seine qui vont conduire à ce qu'en région Ile-de-France les rives sauvages deviendront quasi inexistantes. Il suggère une ouverture au public qui ménage un tiers du linéaire en espace naturel non aménagé".

COMITE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE

DU 3 JUILLET 1991

Le 3 juillet 1991 à 10 heures, sur convocation du secrétaire du comité de bassin Seine-Normandie, les membres titulaires et suppléants se sont réunis au Sénat - Palais du Luxembourg à Paris.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 décembre 1990
- 2 - Elections :
 - 2.1 - Au conseil d'administration de l'agence de l'eau :
 - 2 représentants des usagers (en remplacement de M. BOULLE et de M. CABARET)
 - 2.2 - A la commission de bassin - 3 représentants des usagers :
 - 2 titulaires (en remplacement de M. BOULLE et de M. DESVAGES)
 - 1 suppléant (en remplacement de M. GRAUVOGEL)
- 3 - Objectifs de qualité du département d'Eure-et-Loir
- 4 - Présentation du VIème programme
- 5 - Divers :
 - 5.1 - Compte rendu des travaux de la commission de bassin "Loi pêche"
 - 5.2 - Compte rendu de la réunion de la mission déléguée de bassin du 27 mars 1991.

Etaient présents :

M. GALLEY, Président du Comité de bassin

En qualité de représentant des collectivités territoriales :

M. BRARD
 M. BRAZIER accompagné de son suppléant M. THOMAS
 M. de BOURGOING
 M. DELPRAT accompagné de son suppléant M. VINCENT Louis
 M. FINEL accompagné de son suppléant M. BULTE
 M. BOURRAS en qualité de suppléant de M. FLANDIN
 M. GROSJEAN
 M. GUILBERT
 M. LARMANOU
 M. LAMBERT
 M. LEGENDRE
 M. LEMELAND
 M. FREMY en qualité de suppléant de M. MASSON Paul
 M. MECHAIN
 M. MERLHES accompagné de son suppléant M. MARCHET
 M. MERVILLE
 M. NAMY
 M. PIN
 M. PONIATOWSKI accompagné de son suppléant M. BUREAU
 M. SANTINI accompagné de son suppléant M. LEPAGE
 M. SATIAT
 M. TIZON accompagné de son suppléant M. d'AIGNEAUX
 M. VECTEN accompagné de son suppléant M. LEVEAUX
 M. VINCENT Alfred-Marcel

En qualité de représentant des usagers

M. ANSART
 M. BATARDY accompagné de son suppléant M. DHOURY
 M. MATHIEU en qualité de suppléant de M. BERNARD Olivier
 M. LE BEUF en qualité de suppléant de M. BOCQUET
 M. BONON accompagné de son suppléant M. SALOMON
 M. CATHALA accompagné de son suppléant M. de LABORIE
 M. CHARPENTIER
 M. COLIN
 M. COULOMB
 M. DESSE
 M. DOUARD
 M. FERON
 M. DAVID en qualité de suppléant de M. GESP
 M. GIARD accompagné de son suppléant M. GINET
 M. GIRARDOT
 M. HERON
 M. SCHAUER en qualité de suppléant de M. HUMBERT
 M. COLSON en qualité de suppléant de M. LAUNOY
 M. LEFORESTIER accompagné de son suppléant M. DESLANDES
 M. MANTEL en qualité de suppléant de M. LEPRETRE
 M. MASSON Jacques accompagné de son suppléant M. PINARD
 M. MAZERES
 M. LE QUERREC en qualité de suppléant de M. MICHALLET
 M. PAREYN
 M. PONSIGNON accompagné de son suppléant M. SAILLY
 M. RUELLE
 M. TROCHU

En qualité de personnes compétentes

- M. HERVIO en qualité de suppléant de M. MALANDAIN
 M. HOLLEAUX en qualité de suppléant de M. SARKOZY

En qualité de représentant de l'Etat

- M. SAUTTER, Préfet de la région Ile-de-France
 M. BRACHET, Délégué de bassin accompagné de sa suppléante
 Mme DESSEVRE, adjointe au Délégué de bassin
 Mme GODARD, Sous-directeur à la direction générale de la santé
 accompagnée de son suppléant M. DAVEZAC, DRASS
 d'Ile-de-France
 M. LEFOULON, Inspecteur général chargé des services de la navigation
 de la 28ème et 30ème circonscription d'inspection
 M. FRANKART, Administrateur civil de la DGCL
 M. YOLIN, Directeur général de l'Industrie et de la Recherche de
 la région Ile-de-France
 M. HIRTZ, Ingénieur général du GREF chargé du bassin Seine-
 Normandie
 M. VIDAL, Receveur général des finances - TPG de la région
 Ile-de-France
 M. SCHAEFER, Inspecteur général coordinateur du groupe de circons-
 cription n°2 de la région Ile-de-France
 M. KERFANT, Directeur interrégional des affaires maritimes du Havre
 accompagné de M. THUILIER représentant le Chef du
 service maritime du Havre

En qualité de représentant des milieux socio-professionnels :

- M. BRIARD
 M. BAUDY de GEYER d'ORTH en qualité de suppléant de M. CHALANDON
 M. FONTENIER
 M. LAGAUCHE accompagné de son suppléant M. YON
 M. NONQUE, accompagné de son suppléant M. TONNELIER

Etaient représentés

- M. le Préfet de la région Picardie par M. GOURSAT, Chef du SRAE de la
 région Picardie et M. BECART, attaché de préfecture SGAR
 M. le Préfet de la région Haute-Normandie par M. PRINGAULT, Chef du
 SRAE de la région Haute-Normandie
 M. le Préfet de la région Basse-Normandie par M. LECUYER, Chef du
 SRAE de la région Basse-Normandie
 M. le Préfet de la région Champagne-Ardenne par M. DOREMUS, Chef du
 SRAE de la région Champagne-Ardenne
 M. le Préfet de la région Centre par M. BRUN, Chef du SRAE de la
 région Centre.

Assistaient également

M. MOUSEL, Commissaire du Gouvernement
 M. CARRERAS, Agent comptable
 M. BARBE au titre de la délégation de bassin
 M. TONELLI au titre de la DREIF-DERU
 M. DAVID au titre de la SAGEP
 M. PINCHAUT, Chef du SRAE de la région Ile-de-France
 M. AFFHOLDER, au titre du SIAAP
 M. LANDAIS, au titre de la Sté GLORIA SA

Assistaient au titre de l'agence

M. TENIERE-BUCHOT, Directeur		
M. DARGENT	M. BARADUC	M. PAUMIER
M. DOUARD	M. CADIOU	M. PAUTHE
M. SANQUER	M. LEJEALLE	M. SALVETTI
M. SAUVADET	M. MANEGLIER	M. TIEN-DUC
M. WINNINGER	M. MARCOMBE	M. WOLFF

Mme DESPOUYS assurait le secrétariat

Etaient absents excusés

M. CAMBON	M. PROTTE	M. LEPRETRE
M. VALIRON	M. FAURE	M. BETTENCOURT
M. LECAMU	M. ROY	M. MICAUX
Mme MAHEAS	M. FLANDIN	M. PATRICE
M. GAUTHIER	M. HUGUET	M. GONNOT
M. DESANLIS	M. BERNARD	M. GONELLA
M. BONILLA	M. GESP	M. WOLF
M. ESNAULT	M. BERNARD Olivier	M. SAINT-ETIENNE
M. FLECHET	M. ALAUX	M. SIGNE
M. MINSSSEN	M. JARRY	M. REVET
M. MASSON Paul	M. PATRIA	M. TENAILLON
Mme KRAHENBUHL	M. CLERC	M. STEINLEIN
M. DELONG	M. RICHARD	

M. le Préfet de la région Picardie
 M. le Préfet de la région Centre
 M. le Préfet de la région Basse-Normandie
 M. le Préfet de la région Champagne-Ardenne
 M. le Préfet du département de la Meuse

M. GALLEY en sa qualité de Président constate que le quorum est atteint ; le comité de bassin peut donc valablement délibérer. Il ouvre la séance à 10 heures en remerciant ses collègues Sénateurs de leur hospitalité et passe à l'examen des dossiers à l'ordre du jour.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 11 DECEMBRE 1990

M. GALLEY déclare :

Le procès-verbal de la réunion du comité de bassin du 11 décembre 1990 vous a été transmis par lettre en date du 11 janvier 1991.

A ce jour, aucune demande de modification ou d'adjonction n'a été enregistrée : je vous propose donc de l'approuver.

Le procès-verbal de la réunion du 11 décembre 1990 ne faisant l'objet d'aucune remarque est adopté à l'unanimité (délibération n° CB 91.1).

2 - ELECTIONS

2.1 - Au conseil d'administration de l'agence de l'eau :
2 représentants des usagers (en remplacement de M. BOULLE
et DE M. CABARET)

M. GALLEY déclare :

L'ordre du jour appelle maintenant la désignation de 2 représentants des usagers du comité de bassin au conseil d'administration à la suite du départ de M. BOULLE et de M. CABARET que je remercie d'avoir bien voulu participer à nos travaux et à ceux du conseil d'administration.

Le règlement intérieur de notre comité de bassin prévoit la procédure de remplacement des membres du comité de bassin au conseil d'administration.

Je vous rappelle que les usagers au conseil d'administration sont représentés actuellement par :

M. ANSART

M. COLIN, représentant une association de pêche conformément au décret 86-1059,

M. DESSE

M. GIARD

M. LEPRETRE et

M. RICHARD qui n'ont pu être là aujourd'hui

Je fais maintenant l'appel des candidatures. Quels sont parmi vous mes chers Collègues ceux qui désireraient faire acte de candidature ?

M. DESSE propose la candidature :

- de M. René COULOMB, Président du syndicat des distributeurs d'eau en remplacement de M. Bernard CABARET,

- de M. Paul MAZERES, délégué régional E.D.F. en remplacement de M. Daniel BOULLE

M. GIRARDOT appuie totalement ces candidatures. Il rappelle les compétences de M. COULOMB et la nécessité de la présence d'un représentant de l'E.D.F. au conseil d'administration afin d'assurer une bonne représentation des usagers à cette instance de bassin.

M. GALLEY constate qu'il n'y a que deux candidatures pour deux postes à pourvoir. Dans la mesure où le résultat du scrutin ne fait pas de doute et afin de gagner du temps, il propose un vote à main levée à condition qu'aucun membre du collège des électeurs ne s'y oppose.

Aucune opposition à ce mode de scrutin ne s'étant déclarée, il est procédé à l'élection des deux administrateurs à main levée.

M. René COULOMB et M. Paul MAZERES sont élus à l'unanimité au conseil d'administration en remplacement respectivement de M. CABARET et de M. BOULLE.

- 2.2 - A la commission de bassin : 3 représentants des usagers
 - 2 titulaires (en remplacement de M. BOULLE et de M. DESVAGES)
 - 1 suppléant (en remplacement de M. GRAUVOGEL)

M. GALLEY déclare :

Nous devons maintenant procéder à la désignation de 3 représentants (2 titulaires et 1 suppléant) des usagers du comité de bassin à la commission pêche, présidée je vous le rappelle par M. COLIN, afin de pourvoir au remplacement de M. DESVAGES, représentant titulaire de l'agriculture et de MM. BOULLE et GRAUVOGEL respectivement titulaire et suppléant au titre d'Electricité de France.

Afin de conserver les équilibres que nous avons obtenus entre les différentes catégories d'usagers et une bonne représentation géographique, je vous propose de remplacer les membres partants par leurs remplaçants au comité de bassin.

Ainsi :

M. DESVAGES serait remplacé par M. DESLANDES
 M. BOULLE par M. MAZERES
 M. GRAUVOGEL par M. LIPOVAC

Y a-t-il d'autres candidatures ?

M. GALLEY constate qu'il n'y a pas d'autre candidature à la commission pêche et propose comme pour les désignations précédentes de procéder au vote à main levée.

Aucune opposition à ce mode de scrutin n'étant déclarée, M. GALLEY procède à l'élection des membres de la commission pêche.

Il déclare élus à l'unanimité :

Titulaires :

M. Serge DESLANDES en remplacement de M. DESVAGES
 M. Paul MAZERES en remplacement de M. BOULLE

Suppléant :

M. Jacques LIPOVAC en remplacement de M. GRAUVOGEL

3 - OBJECTIFS DE QUALITE DU DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

M. BRACHET expose que les cartes d'objectifs de qualité sont approuvées par département. Il s'agit d'assurer la cohérence par bassin et sous-bassin. C'est le cas de la partie "Seine" du département d'Eure-et-Loir.

Le dossier présenté est cohérent avec :

- les objectifs imposés à la station d'épuration des eaux usées de l'agglomération chartraine,
- les objectifs fixés dans les Yvelines (niveau de la station d'épuration de Rambouillet).

La mission déléguée de bassin a donné un avis favorable à ce dossier en demandant les informations complémentaires suivantes :

- que les projets de captage des sources de l'Eure et de l'Iton, pour l'alimentation eau potable des collectivités de l'Eure et de la Région d'Ile-de-France soient précisés,
- que les prélèvements actuels et futurs pour l'irrigation soient évalués de la manière la plus réaliste possible.

Il est proposé au comité de bassin d'approuver également cette carte en demandant au Préfet d'Eure-et-Loir :

- que cette carte fasse l'objet d'un réexamen si une exploitation des sources de l'Eure pour l'alimentation en eau potable était envisagée,
- qu'une estimation précise des prélèvements pour l'irrigation soit faite et communiquée aux autorités de bassin.

M. RUELLE s'interroge sur l'éventualité évoquée de prélèvements dans les sources de l'Eure. Il note d'autre part, que la nappe de Beauce se situe davantage dans le périmètre de compétence de l'agence de l'eau Loire-Bretagne que dans celui de Seine-Normandie. Les prélèvements pour irrigation dans la nappe de Beauce sont effectivement très importants mais concernent moins le territoire de Seine-Normandie où il reste à trouver de nouvelles sources de prélèvements.

M. YON approuve les remarques de la mission déléguée de bassin eu égard à la présentation du dossier et en l'absence de la prise en compte des prélèvements dans les sources de l'Eure pourtant importantes pour la gestion de la ressource.

Il s'étonne d'autre part, du fait qu'il ne soit pas possible actuellement de quantifier les apports diffus de pollution notamment par l'agriculture et que la pollution par les produits phyto-sanitaires ne soit pas connue faute d'analyses sur les eaux et les sédiments. La rédaction de la présentation du bilan sur la qualité actuelle des eaux de surface sur les points évoqués l'inquiète donc et c'est la raison pour laquelle il approuve les demandes complémentaires de la mission déléguée.

Il note de plus que le secteur de Rambouillet reste un point important de pollution qu'il faudra résoudre.

M. LEGENDRE précise qu'il s'agit de l'Avre à partir de Verneuil et non Vineuil (p.3 - 7ème alinéa).

M. BATARDY estime que "2" n'est pas un objectif de qualité.

Il note d'autre part, l'importance des problèmes d'irrigation de ce secteur et s'étonne que la ville de Rambouillet (78) n'ait pas les moyens financiers nécessaires à l'édification d'une station d'épuration des eaux usées. Pour toutes ces raisons, il votera contre l'approbation du projet de carte d'objectifs de qualité du département d'Eure-et-Loir.

M. GALLEY note que le projet d'une station d'épuration pour Rambouillet est en cours d'élaboration.

En conclusion les objectifs de qualité du département d'Eure-et-Loir sont approuvés à la majorité des voix (une voix contre).

4 - PRESENTATION DU VIÈME PROGRAMME

M. GALLEY déclare :

Nous abordons maintenant le point essentiel de notre réunion, relatif à l'approbation du VIème programme de l'agence.

Celui-ci a été voté par le conseil d'administration de l'agence le 4 juin dernier.

Il va vous être présenté dans un instant par son Président, M. le Préfet SAUTTER.

Je vous ferai part en suite de mon sentiment sur ce document, après quoi, nous engagerons une discussion d'ensemble.

M. le Préfet, vous avez la parole.

M. SAUTTER déclare :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

J'ai plaisir à me trouver pour la première fois parmi vous et ce d'autant plus qu'aujourd'hui j'ai l'honneur de vous présenter le VIème programme de l'agence de l'eau Seine-Normandie, qui va être soumis à votre vote à l'issue de ce point de l'ordre du jour.

Ce document fondamental a été progressivement élaboré sous l'autorité de M. le Sénateur de BOURGOING, dont je salue une nouvelle fois la compétence et le dévouement. Il a exigé plus de 2 ans de mise au point, et près de 40 réunions de commissions regroupant les membres du conseil d'administration et du comité de bassin, aussi bien au siège de l'agence que sur le terrain.

Il s'agit donc là d'un effort exceptionnel :

- par sa préparation d'abord, que vous êtes bien placés pour apprécier, puisque vous y avez très largement contribué.

- par son contenu surtout, puisque ce VIème programme concrétise une volonté, souvent exprimée au cours de sa préparation, de changer de rythme, et de proposer des objectifs à des échéances telles que nous ayons quelque chance de vérifier par nous-mêmes qu'ils sont effectivement atteints.

Depuis une dizaine d'années en effet, vous le savez, le volume des aides de l'agence a été réévalué de la hausse des prix, la croissance de 2% en francs constants au Vème programme correspondant à la décroissance enregistrée au début des années 1980.

Aujourd'hui c'est un programme ambitieux qui vous est proposé, à la hauteur des problèmes que nous avons à affronter, en cohérence avec les échéances et les obligations communautaires que la France a par ailleurs souscrites.

En effet, et comme vous le savez, il vous est proposé :

- un quasi doublement, de 16 milliards sur 1987-1991 à 29 milliards sur 1992-1996, en volume, des travaux aidés,

- de nouvelles rubriques d'aides pour de nouveaux types de pollution,

- un accroissement du taux des aides.

L'objectif qui est poursuivi est de parvenir à l'échéance 2005-2010, à une situation qui préserve correctement les usages de l'eau et notre patrimoine naturel et qui nous mette à niveau des meilleurs pays d'Europe du Nord.

Je ne rentrerai pas dans le détail du contenu du document qui vous est proposé, et que vous connaissez tous. Si nécessaire, M. de BOURGOING, M. TENIERE-BUCHOT ou moi-même répondrons aux questions que vous pourrez poser.

Je voudrais revenir sur le dernier conseil d'administration de l'agence, où le document qui vous est présenté a été approuvé par une large majorité de ses membres.

Quelques réserves ont été émises par certains administrateurs, qui se sont traduites par des abstentions.

Toutefois, un fait majeur est intervenu depuis lors, dont la presse s'est fait l'écho : c'est l'approbation le 12 juin, par le gouvernement d'un ensemble de dispositions dans les domaines :

- administratif,
- législatif
- et financier

et qui touchent de près notre activité.

Pour les deux premiers points, il s'agit respectivement de la création d'une administration régionale de l'environnement et du dépôt de la nouvelle loi sur l'eau, dont vous aviez été saisis en son temps.

Pour le dernier, il s'agit de l'approbation des orientations financières liées aux VIèmes programmes des agences de l'eau, c'est-à-dire de la garantie que les ressources financières des agences, telles que figurant dans votre dossier, seront approuvées par leurs ministères de tutelle (Environnement et Budget) si vous donnez aujourd'hui votre accord sur leur montant.

Autrement dit, nous sommes assurés que votre vote ne sera pas remis en cause par des arbitrages ultérieurs, comme cela a été le cas il y a quelques années.

Cette décision prend d'autant plus de relief qu'elle n'allait pas de soi, et que les taux de redevances, ainsi que les niveaux d'aide proposés marquent des hausses très significatives. Il importe que les fonds collectés soient utilisés sans délais et sans gonflements excessifs de trésorerie.

Je souhaite que cette décision gouvernementale soit de nature à faire disparaître les dernières hésitations, et que nous obtenions tout-à-l'heure de votre part, un vote aussi unanime que possible.

En ce qui la concerne, l'agence de l'eau mettra tout en oeuvre pour apporter aux maîtres d'ouvrage l'appui technique et les moyens financiers nécessaires à la réalisation effective du VIème programme.

M. de BOURGOING déclare :

Vous m'avez remercié et évidemment j'y ai été sensible mais ces remerciements s'adressent à toute la commission parce que nous avons eu une cinquantaine de réunions et qu'à toutes ces réunions presque tout le monde était toujours là. C'est un ouvrage considérable que nous avons réalisé où je crois avoir fait mon possible pour que chacun s'exprime et fasse valoir son point de vue. C'est parce qu'il a été conçu dans cette ambiance que nous avons pu arriver à une décision prise à l'unanimité des membres de la commission avec certaines réserves dont quelques unes ont été prises en compte et que nous sommes arrivés à quelque chose de positif sur ce que nous avons appelé "l'hypothèse volontariste". Le nom même signifiait le désir très profond que nous avons de changer de vitesse par rapport à ce qui avait été fait précédemment. Je dirais, moi qui suis avec quelques uns ici parmi les anciens de l'agence, qu'il ne faut pas considérer ce changement de vitesse comme une critique de ce qui a été fait avant nous. Nous avons, avec le Président VINCENT et le Président VECTEN qui a eu la charge du Vème programme, le même volonté d'aller vers une dépollution et une augmentation des ressources importantes. Nous avons été freinés par ces 2%, cela ne nous a pas permis d'aller assez vite. Maintenant nous avons devant nous une perspective d'augmenter le nombre des réalisations et je vous dirais que j'ai senti qu'elle était souhaitée à travers toutes les réunions sur place, aussi bien les réunions de la commission du VIème programme que dans celles des assises. Compte-tenu des sécheresses de ces dernières années, nous avons très bien observé que les esprits étaient soucieux de la situation et beaucoup plus disposés à aller vers un sens de l'effort, effort sur le montant des redevances bien sûr et effort de la part des collectivités locales qui devront augmenter leur contribution et faire appel à une augmentation du prix de l'eau.

Je crois que nous sommes tout-à-fait conscients de ce que nous avons pris chacun les uns et les autres nos responsabilités pour aller vers quelque chose de plus important. M. le Préfet l'a dit, on passera d'un volume de travaux de 16 milliards à 29 milliards. Ce qu'il faut souhaiter maintenant c'est que tout cela se traduise par des réalisations sur le terrain et non pas une augmentation de notre trésorerie. Il faut absolument que cela se traduise par des réalisations pour que nous restions dans la course européenne parmi les nations qui sont à peu près au même niveau que la nôtre.

A la dernière réunion du conseil d'administration le 4 juin dernier, M. le Préfet a fait allusion à une hésitation de certains membres du comité compte-tenu des circonstances ; je suis personnellement satisfait que nous approchions maintenant d'un accord unanime pour que nous débouchions sur quelque chose de positif. J'ai déjà eu l'occasion de dire qu'il ne faudrait pas que notre décision d'effort financier soit freiné par des retards de réalisations sur le terrain et il faudra que nous fassions en sorte que les maîtres d'ouvrage puissent présenter leur programme en temps, que les financements complémentaires soient mis en place, et que les formules les plus adaptées pour les responsables locaux (subventions, prêts dans les conditions que nous avons envisagées ou avance sur TVA) soient utilisées afin que nous allions le mieux possible vers ce qui sera susceptible de permettre aux collectivités de déboucher sur des travaux sur le terrain. Je pense que la formule des contrats départementaux a fait ses preuves et il faudra également l'adapter, la transformer si nécessaire, dans des voies qui permettront la meilleure efficacité.

Voilà ce que je pouvais vous dire, M. le Président, n'ayant pas grand chose à ajouter, puisque vous m'avez déjà entendu parler beaucoup sur le fond et que ce que vous avez dit avant est le plus important de ce que l'on peut dire aujourd'hui.

M. GALLEY déclare :

Je le dis très simplement, moi qui participe aux travaux de notre comité depuis pas mal de temps, c'est une grande chance que d'avoir eu des hommes qui se sont succédés, tel que le Président VECTEN qui s'est donné un mal extraordinaire pour la préparation du Vème programme ou comme vous-même bien évidemment Monsieur le Sénateur de BOURGOING qui, par la rapidité et par la manière approfondie dont vous avez traité les choses, êtes certainement à la source des décisions gouvernementales qui sont favorables à l'environnement, et qui n'auraient pas pu être prises dans les mêmes conditions s'il n'y avait pas eu ce travail de fond. Je crois que nous sommes là dans une situation relativement favorable puisque en possession, largement avant la fin de l'année 1991, du document exhaustif du VIème programme.

Mais je voudrais revenir sur les arbitrages gouvernementaux. Les arbitrages qui ont été rendus par le gouvernement en date du 12 juin sont des arbitrages qui ont été pris dans un contexte relativement difficile et ayant vécu moi-même un certain nombre de discussions, je me suis bien rendu compte que ce prélèvement sur la substance de la nation n'était pas indifférent au reste du pays. Par conséquent, il faut bien voir que les sommes qui seront dépensées au cours de ce VIème programme sont des sommes qui de toute évidence ne seront pas disponibles pour d'autres points de l'économie. Il a donc fallu que le gouvernement sous l'autorité de Madame le Premier Ministre exprime une priorité absolue dans ce domaine pour que dans une période que tout le monde reconnaît comme une période

financière de stagnation, voire même de récession, la décision ait été prise conformément au vœu que nos commissions et l'ensemble de nos collectivités avaient formulé. La seule réserve, je dirai même le seul défi qui est évoqué devant nous, c'est de faire le point à mi-parcours du programme pour vérifier que nous n'avons pas été trop ambitieux. C'est un défi pour nos collectivités qui seront les principales bénéficiaires des aides prévues, de même qu'elles contribueront essentiellement à alimenter le budget de l'agence. Ceci est un effort méritoire de la part de nos collectivités compte tenu du fait que les ressources des collectivités locales ont tendance à diminuer et que par conséquent leur marge d'action est de plus en plus restreinte. Qu'elles aient donc exprimé à la fois le désir de participer à cet effort et en même temps d'accepter les redevances est un fait remarquable là aussi, mais cette fois-ci non pas au niveau du gouvernement mais au niveau des collectivités pour la priorité que nous attachons à l'environnement.

Je note toutefois qu'elles ont voté dans les réunions préparatoires ce programme à l'unanimité, conscientes qu'elles étaient des retards à rattraper, principalement dans le domaine de l'assainissement.

Les principaux maîtres d'ouvrage publics du bassin, réunis spécialement par l'agence, il y a 3 mois, ont confirmé leur intention de changer de rythme d'investissement dans le domaine de l'eau ce qui est cohérent avec les décisions qui sont proposées..

C'est aussi un challenge pour les industriels, chez qui des réticences de dernière heure se sont ici et là, exprimées récemment. Je voudrais saluer à ce propos les efforts très importants qu'ils ont accomplis depuis la création des agences et les résultats dont ils peuvent globalement se prévaloir. Le VIème programme leur offre des aides accrues et des majorations de redevance mesurées, compte-tenu des efforts déjà effectués.

Je suis persuadé qu'ils ne voudront pas tout-à-l'heure, être en retrait sur l'effort global que s'appêtent à faire l'ensemble des usagers de l'eau.

S'agissant des problèmes agricoles, les pouvoirs publics incitent les agences à intégrer dans leurs nouveaux programmes les pollutions diffuses induites par la grande culture et les élevages. J'ai moi-même reçu ce matin une longue lettre de M. le Ministre de l'Environnement qui va dans ce sens.

Il se trouve plusieurs éléments au coeur de ce débat :

1/ la pollution des nappes souterraines et des nappes phréatiques croît régulièrement, (environ 1 mg/litre/an).

2/ les blocages des prix agricoles à Bruxelles voire leur diminution en francs constants mettent les agriculteurs dans des conditions telles, aussi bien en matière d'élevage que de production de céréales, qu'ils n'ont pas de possibilités de manoeuvrer et ils ne peuvent pas non plus bouleverser leurs méthodes culturales sans risquer de compromettre leur compétitivité.

Reste le problème des mesures loin d'être résolu dans des conditions satisfaisantes. Il y a d'autre part une grande discussion qui va avoir lieu et qui se conclura sans doute par un accord cadre entre le ministère de l'agriculture et le ministère de l'environnement. Je pense

donc que dans cette affaire nous sommes à un moment délicat de la vie de l'agriculture et en voie de résoudre le problème. Par conséquent et dans une certaine mesure, le programme que nous présentons est un programme qui tente à dégager des ressources qui permettront en particulier d'aider à résoudre les problèmes sans qu'il en résulte des dommages pour chacun. Dans le bassin Seine-Normandie, nous avons déjà commencé à travailler, je fais allusion à ce qui se fait en Normandie concernant les installations expérimentales en matière d'élevage.

Il me semble toutefois qu'il serait tout-à-fait artificiel d'inclure dans le programme des dispositions qui ne pourraient, dans les faits, être mises en oeuvre.

Je souhaite bien entendu que le VIème programme puisse être, à cet égard, complété, car un certain nombre de problèmes restent, je viens de les exprimer et il faudra pour l'intérêt général que nous leur trouvions une solution juste et équilibrée.

Mais je souhaite aussi personnellement que ce programme puisse être voté aujourd'hui en l'état, par toutes les parties concernées, et par le plus grand nombre.

Je vous invite donc, mes chers Collègues, à vous exprimer sur ce dossier, qui va donner à l'agence, si vous l'approuvez, les moyens de la grande politique de l'eau que vous avez souhaitée.

M. DESSE déclare :

"La préparation du VIème programme de l'agence Seine-Normandie a nécessité un travail important pendant lequel les représentants des usagers industriels ont pu exprimer leur point de vue. Certaines de leurs propositions ont été retenues, l'impact de certains projets a pu être atténué, des améliorations ont été obtenues, mais l'effort demandé dans ce programme reste considérable et à notre sens trop lourd.

Au cours de la présentation de ce budget dans les régions, nous avons noté que l'accueil des industriels locaux était très réservé.

Nos estimations, pour la seule industrie chimique, nous paraissent très supérieures à ce qui est annoncé. D'après nous, le montant des redevances correspondantes augmentera, au cours du VIème programme de :

65 % pour les MES et les sels solubles
 80 % pour les MES
 134 % pour les MA
 250 % pour les matières inhibitrices

L'estimation que les redevances pour la chimie seront multipliées par 2,45 entre 1991 et 1996, passant de 45 à 110 millions de francs.

Comme le faisait observer M. PERIGOT, Président du CNPF dans sa lettre du 31 mai 1991 à M. BEREGOVY : "Les entreprises industrielles françaises ont depuis longtemps pris conscience de leurs responsabilités en matière d'environnement. Elles ont largement contribué à l'amélioration de la situation française dans le domaine de l'eau... L'industrie française estime que, vis-à-vis d'elle tout au moins, les projets d'accroissement des redevances du VIème programme des agences de bassin sont déraisonnables..."

La mise en application des projets actuels aggraverait les charges des entreprises sans une utilité équivalente pour la collectivité nationale. En revanche, cet accroissement des charges constituerait un réel danger pour la compétitivité de l'industrie française."

Nous regrettons que la décision interministérielle du 12 juin n'ait pas mieux tenu compte de cette préoccupation. Nous avons cependant noté qu'un nouvel examen du programme serait effectué au bout de deux ans, pour déterminer s'il devait être infléchi.

Nous sommes également préoccupés à la fois par les incertitudes qui pèsent sur l'activité économique et sur l'accumulation des nouvelles taxes parafiscales, dans le domaine de l'eau (comme les AOX, les métaux lourds ou les nitrates qui viendront probablement s'ajouter prochainement aux chiffres annoncés dans le programme), mais aussi en ce qui concerne l'air et les déchets qui n'échapperont pas non plus à leur cortège de nouvelles taxes.

Il est équitable que les aides consenties aux industriels soient (ou ne soient que) de l'ordre de grandeur de leur contribution, c'est-à-dire de leurs redevances et de leurs remboursements de prêts. Cependant, cette équité ne peut justifier n'importe quelle augmentation. Nous craignons qu'en ce qui concerne le domaine industriel, dans le but louable de diminuer encore la pollution des eaux, nous soyons engagés malgré nous dans des actions excessives présentant des effets pervers sur l'activité. Un peu comme un médecin qui emploierait un remède efficace mais qui aurait des effets secondaires graves.

En tenant compte de tous ces éléments, nous maintenons toutes nos réserves mais votons cependant le programme.

M. ANSART déclare :

"L'industrie n'a pas à rougir des résultats obtenus. Les graphiques du dossier sont éloquentes, et je voudrais remercier M. le Président GALLEY de ses propos sur l'efficacité des traitements de l'industrie. Il faut dire que les problèmes de dépollution dans l'industrie sont moins complexes que ceux des collectivités.

Mais sur le plan financier les problèmes sont tout autres. Si en qualité de citoyen, de buveur d'eau, j'accepte de payer l'eau du robinet 30 % ou 40 % de plus, en représentant de l'industrie j'exprime une inquiétude devant les majorations des redevances. Pour les industries agro-alimentaires, qui ont le bonheur de ne pas avoir de rejets toxiques, l'augmentation est moindre que ce que signale M. DESSE pour l'industrie chimique, mais il s'agit d'un doublement pour l'ensemble des critères MES-MO-MI.

Cela est mal supporté par l'industriel qui a réglé ses problèmes de pollution, qui supporte les frais de fonctionnement de ses installations, et qui voit augmenter les redevances en contre-partie.

Au cours de nombreuses réunions présidées par M. de BOURGOING, nous avons rappelé que l'agro-alimentaire malgré des résultats spectaculaires (efficacité de 90 %, 95 % ou plus) était maltraitée par les textes : calcul défavorable des MO pour les biodégradables, activité saisonnière taxée comme une activité permanente, prise en compte insuffisante de l'efficacité des épandages bien faits, etc...

Je peux dire que nos remarques ont fait l'objet d'une oreille attentive de M. le Directeur de l'agence et de ses services, et que des aménagements ont été inscrits dans le VIème programme :

- redevance de consommation ramenée au cas général,
- étalement pour les industries saisonnières,
- révision des coefficients de zone et majoration correspondante des aides
- dépassement des plafonds pour les derniers % de dépollution,
- aide aux technologies propres,
- aide à une épuration de qualité.

Dans ces conditions, en tenant compte de la solidarité nécessaire, le groupe des industries agro-alimentaires votera le VIème programme, tout en poursuivant ses réflexions pour l'avenir lors du VIIème programme.

M. de BOURGOING remercie M. DESSE et M. ANSART de leur intervention mais aussi M. VALIRON qui a présidé la commission "redevances et aides" et qui a permis d'arriver à un accord des industriels aux propositions du VIème programme, notamment sur les zones de redevances, et sur les taux d'augmentation la première année du programme. Bien entendu les problèmes spécifiques des industriels continueront d'être étudiés.

M. YON déclare en tant que vice-Président de l'association "France nature - environnement" regroupant les associations de défense de la nature.

M. le Préfet coordonateur de bassin,
M. le Président,

- le niveau financier du programme en mesure l'ambition. Il n'est pas celui de l'hypothèse la plus haute dont j'avais proposé il y a un an qu'elle soit retenue.

Aujourd'hui, à l'instant de la décision, je tiens à souligner que l'hypothèse volontariste, si elle n'est pas totalement à la hauteur de nos espoirs est un minimum acceptable.

- les nouvelles rubriques qui y sont incluses vont dans le sens d'une prise en compte de l'ensemble des facteurs qui déterminent le bon fonctionnement des systèmes aquatiques et la qualité de la ressource.

C'est une avancée fondamentale. Est-elle le fruit de plus de connaissance scientifique des écosystèmes ? Marque-t-elle un nouveau stade de maturité des agences de l'eau ? Les deux sans doute et cette avancée sera d'autant plus considérable qu'elle recevra un appui législatif au travers de la Loi sur l'Eau, après avoir reçu l'arbitrage favorable récent du Premier Ministre.

- les dispositifs de maîtrise des pollutions issues de l'agriculture ne nous satisfont pas. Je retiens les propos d'espoir du Président GALLEY et les volontés affichées de la part des ministères de l'Agriculture et de l'Environnement. Les contacts réguliers avec la profession agricole, les contrats locaux existants ou projetés entre organisations agricoles, collectivités territoriales et agence de l'eau, me convainquent que nous pouvons et que nous devons rapidement aboutir.

- je regrette un peu que des réticences se soient exprimées au sein des responsables industriels. Au cours des Assises de l'eau à la Villette, le délégué environnement du CNPF avait indiqué qu'il ne savait pas ce qu'était un écosystème.

Le vote du Comité Economique et Social de Champagne-Ardenne, unanimement favorable à l'hypothèse financière la plus haute, la position en définitive favorable des représentants de l'industrie au programme tel qu'il est présenté aujourd'hui, sont des éléments constructifs forts qui effacent les quelques anecdotes précédentes.

Permettez-moi au passage de souligner la position de M. ANSART et de la partager au sens où le calcul de l'assiette de la redevance sur les matières oxydables est effectivement défavorable aux industries agro-alimentaires sans justification objective puisque la pollution organique - qui au travers d'un écosystème aquatique en bonne santé est autoépurée - est deux fois plus pénalisée que la pollution dite chimique.

Enfin et excusez la longueur de mon propos qui n'est pas pour autant exhaustif, je remarque, concernant la gestion de la ressource, que l'importance des actions inscrites pour la lutte contre le gaspillage n'est pas vraiment précisée, en dépit des échos favorables enregistrés lors des travaux préparatoires, à la nécessité urgente que j'ai prônée d'une gestion équilibrée de la ressource en eau à l'échelle du bassin.

Peut-on parler d'une croissance inéluctable de la consommation d'eau ? Peut-on laisser encore des constructions s'établir dans les zones inondables, qu'il s'agisse de marinas ou d'industries ?

Là aussi le champ du travail à venir reste encore très ouvert.

M. de BOURGOING observe que tout au long de la préparation de ce programme, M. YON a été l'aiguillon qui a fait avancer les discussions. Il retient pour sa part que les industriels voteront finalement le programme.

M. GUILBERT s'associe aux remarques de M. YON et note que l'effort auquel le comité de bassin va consentir est demandé par la population pour s'assurer d'une véritable qualité de la ressource. Les consommateurs d'eau, notamment en milieu rural où il existe également des problèmes de quantités d'eau sont tout-à-fait prêts à accepter cet effort.

M. DELPRAT indique sa satisfaction de voir que ce programme incorpore davantage que dans le précédent l'aménagement des rivières. Il évoque les actions d'information et de sensibilisation de la région Bourgogne en faveur du monde agricole pour de meilleures pratiques culturelles en accord avec la profession. Cette action est onéreuse et il se demande si l'agence y participerait financièrement en subventionnant la collectivité locale, départementale ou régionale.

M. VINCENT note l'efficacité des actions de l'agence depuis sa création compte tenu de ses moyens limités. Il évoque ses participations financières aux organismes tel que l'IIBRBS (pour les constructions des barrages Marne et Seine) et au SIAAP (pour la station d'épuration d'Achères).

Bien qu'en région parisienne les risques de pénuries d'eau soient limités, il reste encore beaucoup à faire. Il évoque la pollution des nappes phréatiques par les décharges d'ordures ménagères et industrielles et le manque d'usines de traitement des déchets domestiques et industriels.

Enfin, il évoque le problème posé par les villes nouvelles notamment en matière d'assainissement et qui n'ont pas toujours les moyens financiers d'y faire face.

M. GALLEY rappelle que les barrages ont été pris sur les terrains agricoles des départements. Il note que l'ampleur du service rendu est à la mesure de la comparaison des chiffres : le débit de la Seine sous les ponts de Paris en août 1990 était de l'ordre de grandeur des lâchures des réservoirs Aube et Seine.

M. RUELLE déclare :

Monsieur le Président,
Mes chers Collègues,

Le VIème programme proposé par l'agence comporte de nombreuses dispositions qui ne seront pas sans conséquences pour l'agriculture de notre bassin.

Vous connaissez notre attachement à participer à une meilleure gestion de la ressource et à la lutte contre les pollutions.

Vous savez aussi que l'agriculture n'est pas maîtresse des prix de vente de ses produits contrairement à beaucoup d'autres catégories professionnelles.

Toutes dispositions financières prises à son égard se traduiront inéluctablement par une augmentation de ses charges, donc une diminution de son revenu.

Si nous sommes prêts à rechercher des solutions, nous ne pouvons actuellement, comme cela l'a été écrit dans le rapport, donner notre accord sur l'application du principe "pollueur-payeur" aux élevages, même si des actions ponctuelles à titre expérimental se déroulent actuellement avec notre participation.

Par ailleurs, dans d'autres agences de bassin, des dispositions sont également envisagées pour l'agriculture et nous constatons déjà des disparités importantes.

Ceci conduira au sein d'une même région ou d'un même département à des distorsions de concurrence entre agriculteurs, ce que nous ne pouvons accepter.

Nos organisations nationales, APCA, FNSEA, CNJA, ont alerté le gouvernement sur ce danger.

Madame le Premier Ministre a proposé qu'une commission interministérielle soit créée pour élaborer un accord cadre national et ceci très rapidement.

Il me paraît donc prématuré aujourd'hui, de participer à l'adoption au sein de notre bassin, des dispositions envisagées pour notre agriculture.

Par ailleurs, si le VIème programme envisage bien d'appliquer aux agriculteurs le principe "pollueur-payeur", ne devrait-il pas aussi envisager d'appliquer le principe "dépollueur-prime"?

L'élimination des boues des stations d'épuration n'est-elle pas une contribution de l'agriculture à la dépollution ?

Il est paradoxal que des stations comme celle d'Achères ne l'ait pas comprise et s'ingénie à faire payer son déchet.

Dans l'état actuel, vous comprendrez que nous ne puissions donner aujourd'hui notre accord sur le VIème programme tel qu'il est proposé par l'agence.

M. SAUTTER précise qu'il n'y aura pas de création de nouvelles villes et que celles qui existent sont harmonieuses puisqu'il y a autant d'emplois que d'actifs. Il note la très grande cohérence entre ce VIème programme et le projet commun au conseil régional et à l'Etat de voir la région Ile-de-France se développer.

M. de BOURGOING rappelle que la commission des programmes et de la prospective s'est prononcée par une solution dans laquelle il n'existe pas de redevance pour les nitrates d'origine agricole.

Il rappelle son souhait que les successeurs et notamment ceux qui auront à préparer le VIIème programme n'héritent pas d'une situation plus dégradée par les nitrates que celle qui existe aujourd'hui. Compte-tenu de la récente sensibilisation des agriculteurs à ce problème, des actions prévues en matière de traitement de la pollution par les nitrates et celles engagées par les collectivités locales (comme celles évoquées par M. DELPRAT) il est convaincu que la qualité des nappes se sera améliorée d'ici là.

Compte-tenu de ces observations, il pense que les représentants de l'agriculture peuvent voter favorablement le programme.

M. HERON évoque le développement de marinas en bord de Seine dans le département des Yvelines et de l'Oise.

Il regrette que compte-tenu des problèmes de qualité de la Seine on augmente par ces aménagements le nombre de pollueurs. Il note que la fédération de pêche des Yvelines s'y oppose fermement et attire l'attention de M. le Préfet à ce sujet.

M. LARMANOU note l'importance et l'ambition du programme proposé et souligne que cette hypothèse moyenne est raisonnable. En effet, 80 % de cet effort d'investissement seront consentis par les collectivités territoriales.

Il souscrit à l'observation du Président GALLEY sur l'évolution de la capacité à investir des collectivités locales compte-tenu de leurs moyens financiers et de la réduction de leurs possibilités d'autofinancement et d'emprunt. Il se réjouit dans ce domaine de la sagesse du

VIème programme qui prévoit un accroissement des aides en faveur des collectivités locales..

Il aurait souhaité que soient pris en compte en matière de transport des eaux usées, les dépenses entraînées par les branchements sous domaine privé quelquefois difficiles à assurer par les usagers.

Il regrette d'autre-part, que les problèmes créés par la multiplication des ballastières sur le lit de rivières et leurs conséquences n'aient pas été évoqués. Une étude particulière en la matière est indispensable.

Il note enfin que le corollaire de cette dynamique donnée aux investissements encouragés par l'agence est une augmentation sensible des redevances (+ 137 % à terme pour les habitants et + 50 % pour l'industrie) : l'effort essentiel sera supporté par les habitants.

Les distributeurs d'eau auront donc des programmes importants d'investissement en perspective.

M. COULOMB en tant que Président du syndicat des distributeurs d'eau complète les propos de M. LARMANOU liés au fait que l'accroissement des programmes aura effectivement un accroissement des travaux d'équipements des collectivités locales. Les distributeurs d'eau ne sont pas intéressés a priori directement par cet accroissement mais par le fait qu'ils se trouvent dans des groupes associés à la lutte pour l'amélioration de l'environnement. Néanmoins ce qui sera fait le sera dans l'intérêt collectif en liaison avec les collectivités. Il constate qu'il existe actuellement un besoin complémentaire et un changement de rythme dans la réalisation des programmes pour lesquels les distributeurs d'eau aideront à cette action sans liaison directe avec le fait qu'ils sont prestataires de service des collectivités locales.

M. GIRARDOT met en évidence :

- qu'il est clair pour tout le monde que l'agence souhaite au travers du programme présenté ouvrir un nouveau chapitre pour la protection du milieu naturel et en particulier pour les rivières, en prenant en compte les pollutions diffuses liées au monde agricole et aux eaux pluviales. Il est normal de s'en soucier et de trouver de nouvelles assiettes de redevances. Les opérations telles que Fertimieux permettront de faire des progrès, d'aborder la fin du VIème programme et le début du VIIème plus favorablement et de prendre en compte les très lourdes contraintes du monde agricole dans de meilleures conditions,

- la cohérence des débats des divers milieux d'usagers (élus, industrie, administratif) ayant comme conséquence une meilleure efficacité du programme. L'agence n'est pas seule mais aide financièrement les initiatives prises par les maîtres d'ouvrage.

Il rappelle que le travail effectué sous la présidence de M. de BOURGOING était lourd du fait même de la complexité des problèmes de l'eau.

M. de BOURGOING souhaite qu'il y ait une certaine concurrence entre les prestataires de services pour que les collectivités locales bénéficient des meilleurs prix possibles.

Il rappelle que le programme de l'agence inclut le traitement des eaux pluviales. Provisoirement ce programme sera financé par la redevance actuelle dans l'attente d'une redevance spécifique.

Il craint de plus que les maîtres d'oeuvre n'aient pas la capacité de donner à temps les projets aux maîtres d'ouvrage. Enfin, il observe que la lutte contre le gaspillage et notamment la recherche des fuites sur les réseaux est inscrite au VIème programme.

M. LEGENDRE estime que les problèmes de branchement sont de la compétence des élus. Il note d'autre part la modicité du prix de l'eau pratiqué et de l'assainissement ainsi que les problèmes de cohérence des participations financières des deux agences compétentes en la matière pour le département d'Eure-et-Loir.

M. MOUSEL commente l'accord du gouvernement sur les redevances des agences et les grandes options des VIèmes programmes. Formellement les augmentations des redevances ont été approuvées et la réflexion a porté sur les grandes préoccupations émises par les organismes de bassin. Il existe actuellement un contrat de fait entre le gouvernement et les agences concernant les orientations du VIème programme et les taux des redevances proposés.

Il complète cette appréciation par une réflexion sur l'équilibre général à réaliser dans la participation de tous les acteurs pour la réalisation de ce programme. A ce sujet, il a apprécié la position positive des industriels. Il souligne que la compétitivité des industriels s'acquerra davantage en prenant en compte l'environnement qu'en le négligeant et ceci est d'autant plus vrai que les entreprises sont de plus en plus internationales.

Concernant le problème agricole, il est clair que les arbitrages rendus ne remettent pas en cause les propositions du VIème programme en la matière mais un accord cadre actuellement en cours de préparation entre les ministères de l'environnement, de l'agriculture et les organismes professionnels complètera les propositions du VIème programme notamment pour les modalités d'aide pour le traitement de la pollution par les cultures.

Il précise enfin que la révision du programme à mi-parcours n'est pas une clause secondaire mais une clause de bonne gestion ; c'est un moyen de faire un bilan. Il insiste sur le fait de mettre en place des procédures d'évaluation de l'efficacité des mesures prises pour rendre compte à chacun du bon déroulement du programme.

Il fait part du souhait du ministre de l'environnement pour que les agences disposent de moyens plus importants de surveillance de l'efficacité et de l'impact des actions de l'agence.

M. LEFORESTIER en tant que membre de la commission professionnelle agriculture précise son accord global sur ce qui est proposé dans le VIème programme et reconnaît les différentes actions pour la défense de l'agriculture. Cependant, il évoque les incertitudes du nouveau programme et les difficultés économiques de certains agriculteurs. Il précise que lorsque les ministères de l'environnement et de l'agriculture se seront entendus en accord avec les syndicats professionnels compétents, les agriculteurs participeront pleinement au VIème programme.

Il regrette de devoir voter contre ce programme aujourd'hui mais déclare ne pouvoir faire autrement.

M. GALLEY met aux voix les propositions du VIème programme.

Le VIème programme est approuvé à la majorité des voix (57 pour et 4 contre) (délibération CB 91.2).

5 - DIVERS

5.1 - Compte rendu des travaux de la commission de bassin "loi pêche"

M. BRACHET précise que la commission de bassin présidée par le Président M. COLIN s'est réunie en janvier. Elle a émis un avis sur le document baptisé alors "Eau 2000" bilan des assises de bassin. Elle a attiré l'attention du comité sur l'avenir du "chevelu" des petites rivières du bassin de la Seine.

Le Président COLIN présentera à l'automne un bilan de l'activité de sa commission qu'il préside. Des ateliers travaillent actuellement, par exemple :

1 - Atelier "milieux artificiels" : il se préoccupe aussi bien de la gestion des barrages réservoirs que de celle des gravières et autres plans d'eau. Les problèmes sont de très grande ampleur dans le bassin Seine-Normandie compte tenu de l'exploitation intensive des granulats.

2 - Atelier "Cours d'eau normands" : il se penche aussi bien sur les conséquences de la pollution des rivières que sur celles du littoral lui-même. A cette occasion, il a déjà évoqué les problèmes posés par l'introduction du saumon coho et par le développement des piscicultures en Seine-Maritime.

Il signale qu'une échelle à poissons est en cours d'installation à Poses à l'occasion de la construction d'une micro centrale avec une chambre de vision financée par le maître d'ouvrage (le Vaudreuil), l'agence de l'eau et le SIAAP. C'est plus qu'un symbole.

5.2 - Compte rendu de la réunion de la mission déléguée de bassin du 27 mars 1991.

M. BRACHET indique que la mission déléguée a à connaître des rejets non radioactifs des centrales nucléaires.

- concernant la Centrale de Penly en bord de mer la mission déléguée de bassin Seine-Normandie avait émis un avis en décembre 1989. Il fallait mettre en service à Penly :

- un suivi de la température en continu
- un programme de surveillance

La mission déléguée a demandé à faire le point sur les demandes qu'elles avaient faites. Force est de constater que les réponses n'étaient pas satisfaisantes.

Elle a réitéré sa demande :

- sur la surveillance en continu de la température
- et d'avoir connaissance du programme de surveillance

Elle s'est inquiétée du manque de personnel pour assurer la police des eaux.

L'Etablissement national Electricité de France a bien entendu été informé et pourra apporter des éléments de réponse.

- concernant la Centrale de Nogent-sur-Seine : il s'agissait d'une information en cours d'Electricité de France sur l'augmentation des rejets non radioactifs.

Les raisons de cette demande proviennent de l'entartrage excessif des aéro-réfrigérants et en conséquence de l'obligation, pour EDF, d'utiliser une quantité plus grande d'acide sulfurique.

Mais en même temps cela peut entraîner une augmentation de certains rejets métalliques (cuivre et zinc).

La procédure est terminée et la mission déléguée de bassin devra émettre un avis au cours de l'été. La consultation se fera par écrit.

Le Conseil supérieur d'hygiène publique n'a pas voulu statuer sur les tartifuges organiques.

Il a été demandé au service police des eaux du service de la navigation de la Seine de faire le point et bien entendu à l'Etablissement national Electricité de France de nous apporter des éléments de réponse.

M. MAZERES en complément des informations de M. BRACHET précise que malgré les difficultés d'une mesure en continu sur de tels sites, il a été mis en place un système de mesures manuelles et mis au point un programme de contrôle permettant de connaître la température des rejets.

Concernant les problèmes d'entartrages des condenseurs de la centrale de Nogent-sur-Seine, la procédure réglementaire suit son cours et E.D.F. apportera des précisions complémentaires concernant la compatibilité acide sulfurique-tartifuges

M. YON en tant que participant au livre blanc Champagne-Ardenne dans le cadre de la mission du bassin parisien est étonné des propos de M. le Préfet SAUTTER concernant la multiplication des aménagements type marina liés directement au niveau d'eau. Il estime qu'elle conduit inévitablement à une gestion de la ressource en eau entraînant l'édification de nouveaux barrages-réservoirs. Il évoque le problème des aménagements des berges de la Seine.

M. SAUTTER précise que l'Etat est complètement étranger aux projets de marinas. L'Etat soutient les projets du Conseil régional d'aménagement des berges pour le plus grand bien des usagers d'Ile-de-France. Il rappelle son respect pour toutes les initiatives privées.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12 heures 45.